



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SWISSTAXI Sàrl**, Av. du Château 31, 1008 Prilly
2. Date du prononcé de dissolution: 01.02.2012
3. Suspension de faillite: 19.09.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.10.2012
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 1er février 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société: exploitation d'une entreprise de taxis.

Office des faillites de Lausanne  
021/316.65.06  
1014 Lausanne Adm cant

00816855

